

Le Temple et le clocher du « Vieux Moutier »



Le Locle et ses habitants continuent leur développement, acquérant progressivement franchises et autonomes. Ils font périodiquement les frais de revendications de puissances diverses dans des délimitations territoriales encore mal définies. Pourtant, la localité s'urbanise. Le bourg prend de l'ampleur. On érige des bâtiments, le plus souvent en bois, parfois en pierre. La vie des communiens est néanmoins rythmée par l'église paroissiale, lieu de culte, mais aussi de rassemblement et de sociabilité. On entreprend de renforcer la chapelle existante, en mutualisant les capitaux, symbole d'un projet commun et universel.

Figure emblématique de la Ville du Locle et constituant l'un des plus vieux bâtiments de l'Arc jurassien, **le Temple** rythme la vie des habitants du Locle depuis plus de cinq siècles.

La première chapelle

Durant le Moyen Âge, les membres de la communauté sont, sur le plan temporel, sujets de leurs souverains, les seigneurs de Valangin, eux-mêmes vassaux de seigneuries supérieures. Sur le plan spirituel, les paroissiens loclois sont membres de l'Église universelle, c'est-à-dire de la Sainte Église catholique, apostolique et romaine¹. La chrétienté occidentale se trouve sous la

direction spirituelle du pape, l'évêque de Rome. Celui-ci s'entoure de cardinaux et d'évêques. Les curés officient quant à eux dans les paroisses, s'appuyant également sur des diacres.

C'est en 1351 que Jean d'Aarberg, seigneur de Valangin, érige Le Locle en paroisse et en communauté. Pour matérialiser ses premières libertés, une chapelle dédiée à Sainte Marie-Madeleine est bâtie sur un rocher. Sa localisation assure la stabilité de l'édifice sur un territoire marécageux. Cette première bâtisse connaîtra de nombreuses modifications à travers les siècles suivants.

Une nouvelle nef et le clocher

Au 16^e siècle, le temps est venu pour Le Locle d'affirmer son envergure. Ainsi, en 1506, une nouvelle nef est construite. Le projet d'érection d'un clocher est lancé par des paroissiens et le curé du Locle, Étienne Besancenet. D'une hauteur de 42 mètres, surmonté d'un coq d'orée, « *annonciateur du jour après la nuit, du « bien » après le « mal »* », le clocher du Temple est inauguré en 1525.

Des cloches réputées être les « meilleures de Suisse »

Le bâtiment frappe les esprits. En 1791, l'écrivain allemand et ami de Goethe, Friedrich Leopold zu Stolberg-Stolberg (1750-1819) précise que « *l'église est un grand et noble bâtiment. Ses cloches connues comme étant les meilleures de Suisse, résonnent dans toute la vallée quand elles appellent au temple du Père de l'humanité une population libre, honnête et heureuse, en qui sont réunies la joie de la vie champêtre et une rare habileté technique* »².

Le clocher régule la vie des habitants. Les cloches ont ainsi différentes fonctions. Elles sonnent les heures de la journée, le couvre-feu, les offices religieux, le glas (décès d'une personne), le tocsin ou certaines festivités.

La fonction de sonneur de cloches est particulièrement importante. Durant la réforme, elle est attribuée au régent, c'est-à-dire à l'enseignant. La fréquence du sonnement est néanmoins sujette à controverse. En effet, le sonneur coûte cher, notamment lorsqu'il réclame des heures supplémentaires. Ainsi, en 1750, le régent fait sonner les cloches non pas une fois par heure en répétant celle-

ci, mais tous les quarts d'heures³. Cette affaire débouche sur la création d'un poste de marguillier, à savoir un laïc s'occupant de l'entretien de l'Église et des cloches.

En 1897, quatre nouvelles cloches sont installées, portant le nom de « La Concorde » au centre, « Marie Madeleine » à l'est, « Guillemette de Vergy »⁴ au nord. En 1920, au lendemain de la Grande Guerre, une cloche, fruit de la fonte de deux canons, est inaugurée, répondant au nom de « La Paix ».

Mise en place d'une horloge et d'une lunette méridienne

En 1630, une première horloge y est installée. D'autres suivront.

Le Temple a joué un rôle important dans la détermination des heures. De par sa position dominante, mais aussi dans la continuité historique remontant au Moyen Âge du rôle des lieux de culte pour la détermination du temps, une lunette méridienne est installée, en 1845, dans le clocher du Temple. Celle-ci est offerte par le Maire du Locle de 1824 à 1848, lui-même ingénieur géographe, Charles-François Nicolet (1789-1861).

Une borne servant de mire fut installée au frais de Jules Jürgensen sur le Communal au Locle, borne qui n'a jamais été retrouvée¹GRESSOT, Julien, Forger le Temps : l'observatoire cantonal de Neuchâtel (1858-1960), Éditions-Alphil, presses universitaires suisses, Neuchâtel, 2025, pp. 77-81. .

Il faut attendre 1897 pour voir la première horloge à transmission électrique, puis, en 1957, celle monumentale que nous connaissons aujourd'hui. Malgré la présence d'une horloge monumentale, les cloches continuent de sonner aux différentes heures de la journée.

Le Temple : lieu aux multiples fonctions

Outre un lieu de culte, le Temple du Locle occupe bien d'autres fonctions à travers les âges. De par sa grandeur et sa localisation au centre de la cité, il constitue ainsi un lieu de rassemblement pour la communauté. Du 16^e au 18^e siècle, à la fin des cultes, les communiens sont parfois invités à débattre des affaires communales. Durant la Seconde Guerre mondiale, l'édifice joue le rôle de transmetteurs des informations par le biais de projections

cinématographiques. Des concerts laïcs sont également et régulièrement organisés.

Conclusion

Le Temple constitue aujourd'hui l'un des plus anciens bâtiments des Montagnes neuchâteloises et un emblème de la cité. En 1758, celui-ci est démoli, à l'exception de sa tour monumentale, et reconstruit de plus bel. L'édifice échappe par ailleurs au grand incendie de 1833, grâce à l'intervention du marguillier. Il donnera lieu à travers le temps à différentes rénovations, dont les dernières en date remontent à 2007 pour son parvis et 2008 pour ses façades.

Avec son aspect monumental et sa localisation, le Temple conservera, malgré la Réforme, le nom de « Vieux Moutier » (vieux monastère) pour les Loclois.

Notes

1 La théorie des « deux glaives » remonte au 11^e siècle. Elle distingue le pouvoir spirituel de la papauté et celui séculaire ou temporel du prince, le premier étant supérieur au second. Progressivement, celle-ci fera place à la théorie des « deux royaumes » ou des « deux règnes ». Le pouvoir spirituel et moral se trouve ainsi sur un même plan, entretenant une relation dialectique, avec le pouvoir temporel des seigneurs.

2 STOLBERG-STOLBERG, Friedrich Leopold zu, « Reise in Deutschland, des Schweiz, Italien und Sicilien », Berne, Lang, 1971, vol. I, p.152. In TERRIER, Philippe, *Le pays de Neuchâtel vu par les écrivains de l'extérieur : du XVIIIe à l'aube du XXIe siècle*, Attinger, Hauterive, 2017, p. 358.

3 DUBOIS, A.-P., *L'École du Locle : au XVIIe et au XVIIIe siècle*, Le Locle, 1895, p. 16-17.

4 Guillemette de Vergy (1457-1543), épouse de Claude d'Aarberg, crée la collégiale de Valangin. Elle administre la seigneurie au nom de son petit fils, René de Challant, et s'oppose en vain au passage du territoire à la Réforme. In <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/043563/2011-07-14/>.

Bibliographie

COURVOISIER, Jean, Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel, Tome III, Éditions Birkäuser, Bâle, 1968.

FAVRE, Paul et Françoise, PEGUIRON, Simon, Le Temple du Locle, *Feuillet d'exposition à l'occasion du 250e anniversaire du Temple du Locle*, Le Locle, 2008.

JUNG, Fritz, « Notre Moutier 1351-1758 », in *Annales locloises*, Cahier XIV, Le Locle, 1958.

SERVICE DE L'URBANISME et BESTAZZONI, Fabio, *Patrimoine, architectural, Le Temple*, Ville du Locle, 2016.

-> Frise chronologique

Les Guerres de Bourgognes (1474-1477)



Constituant une frontière naturelle et par là même une terre d'accueil, les Montagnes et Le Locle ont été en première ligne en cas de conflits entre les

puissances européennes. L'un des principaux et derniers affrontements du Moyen Âge a été les Guerres de Bourgognes. Entre le royaume de France et le Saint-Empire, les Terres du Milieu, pour reprendre une lexicologie tolkienne, étaient conduites par l'ambitieux duc Charles de Bourgogne (1433-1477).

Par sa position, à la limite de la Bourgogne, Le Locle risquait d'être aspiré par le Conflit ouvert entre Charles dit « le Téméraire », Louis XI (1423-1483) et les Confédérés.

Le Duché de Bourgogne

Au 15^e siècle, le duché de Bourgogne était l'un des plus puissants et prospères États européens. Philippe le Bon (1396-1467), le « Grand-duc de l'Occident », était parvenu à unir et enrichir ses territoires. Attirant mécènes et artistes, ceux-ci s'étendaient de la mer du Nord à la Franche-Comté. À sa mort, son fils Charles ambitionne d'étendre son territoire, et ce... jusqu'à la mer Méditerranée !

Dans les faits et dès son accession au duché, Charles doit faire face à plusieurs soulèvements, qu'il réprime par la force. Son ambition passe par des jeux d'alliances, mais aussi par des guerres territoriales. C'était sans compter sur son cousin, Louis XI, roi de France. Ce dernier s'allie et arme les confédérés des huit cantons suisses[1]. Ces derniers se préparent à affronter, avec leurs alliés, dont les seigneuries de Valangin et Neuchâtel, le duché.

Les Bernois prennent position au Locle

Alliés à Berne, les seigneurs de Valangin autorisent des détachements confédérés à prendre position dans la Mère commune. En effet, Le Locle étant situé sur un axe stratégique, Berne craint une attaque des Bourguignons par les Montagnes. Cette menace est d'autant plus réelle que Les Brenets, contiguës au Locle, sont sujets à de nombreux tiraillements et revendications entre les ducs de Bourgogne, le prieuré de Morteau et les seigneurs de Valangin. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la frontière, marquée par les bassins du Doubs, est perméable.

Les incursions des deux côtés étant fréquentes, ce qui devait arriver, arriva. Un jour, les Bourguignons causèrent la mort de deux paysans dans la vallée du Locle

tout en s'appropriant le « *bétail de toute la vallée* »[2]. Des Loclois et Sagnards détruisirent les ponts sur les rives du Doubs, afin de les empêcher de fuir. À l'arrivée des Bourguignons, ils les tuèrent. Après le combat, « *une centaine de cadavres* »[3] jonchent les rives ou sont retrouvés dans l'eau.

Par sa position stratégique, Le Locle fut aussi un point de renseignement important. Ainsi, un courrier du Locle informa le Seigneur de Valangin que Charles le Téméraire allait finalement passer par le sud du Jura pour ce qui allait être les dernières batailles de ce conflit majeur du 15^e siècle. Passant par Orbe en prenant la route de Neuchâtel, le Duc prend Grandson et sa garnison. Malgré la promesse faite d'épargner les hommes suite à leur reddition, le Téméraire les fait pendre. Les Confédérés et leurs alliés sont furieux. Ils prennent Grandson, forçant Charles à abandonner ses coffres. La débâcle du Grand Duc vient de commencer. À l'instar du Seigneur de Valangin, Jean d'Arberg II, plusieurs Loclois participeront vraisemblablement à la bataille de Morat en 1476.

Bref, comme nous l'apprenions à l'école : « *Charles le Téméraire perdit à Grandson son trésor, à Morat son armée et à Nancy... la vie* ». Ainsi prit fin le duché de Bourgogne, qui vit le démantèlement du duché entre la France et l'Empire, ainsi que le renforcement de la Suisse, du moins son mercenariat, sur le plan des puissances militaires européennes.

Les Guerres de Bourgogne « *accélérent le mouvement de rapprochement du Pays de Neuchâtel avec la Suisse* ». Après les bourgeois de Valangin, Berne étend sa protection en 1476 aux gens du Locle et de la Sagne[4]. En 1480, forts de la victoire des alliés suisses, les Brenets sont également rattachés à la seigneurie de Valangin.

[1] La Confédération des huit cantons est constituée d'Uri, Schwyz, Unterwald, Lucerne, Zurich, Zoug, Glaris et Berne.

[2] FAESSLER, François, *Histoire de la Ville du Locle : des origines à la fin du XIX^e siècle*, Édition de la Baconnière, Neuchâtel, 1960, p. 24.

[3] FAESSLER, p. 24.

[4] MOREROD, Jean-Daniel & BARTOLINI, Lionel, « Neuchâtel et la Suisse, un long et bon voisinage ». In JELMINI, Jean-Pierre, *Canton de Neuchâtel*,

1814-2014 : deux siècles en Suisse, Éditions Belvédère, La Chaux-de-Fonds, 2014, p. 21.

-> Frise chronologique